

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CS632

présenté par
Mme Loir et Mme Dogor-Such

ARTICLE 6

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« à l'aide à mourir »

les mots :

« au suicide assisté ou à l'euthanasie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de clarifier les termes employés dans cet article. En effet, le terme « aide à mourir » ne permet pas une compréhension claire du texte pour le plus grand nombre. Sur des sujets aussi sensibles, il est important d'utiliser une sémantique adaptée et précise. C'est pourquoi nous privilégions les termes « euthanasie » et « suicide assisté ».